

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

ONTARIO POWER GENERATION INC.

**DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉCLASSEMENT DE
L'USINE D'EAU LOURDE DE BRUCE**

Le 28 mai 2002, le personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a demandé à la Commission d'ajourner l'audience publique qui devait avoir lieu le 27 juin et le 12 septembre 2002 dans le but d'entendre la requête de Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui sollicite un permis de déclassement pour son usine d'eau lourde de Bruce. Cet ajournement est demandé afin de permettre l'achèvement d'un rapport d'étude approfondie qui est en préparation conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le 28 mai 2002, OPG a présenté une lettre à la Commission lui indiquant qu'elle était d'accord pour reporter l'audience et qu'elle allait demander un renouvellement du permis d'exploitation de l'usine d'eau lourde de Bruce, qui expire le 31 octobre 2002. En ce qui concerne la demande de permis de déclassement, la Commission n'a reçu aucune requête pour une intervention.

La Commission a étudié la demande et a décidé, conformément à la règle 14 des Règles de procédure de la CCSN, de reporter l'audience à une date ou à des dates ultérieures. La ou les nouvelles dates seront annoncées soixante jours avant l'audience, tel qu'établi dans les Règles de procédure de la CCSN.

Marc Leblanc
Secrétaire
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Date de la décision : Le 6 juin 2002
Date de publication des motifs de décision : Le 27 juin 2002